

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 18 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2^e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts

NOR : ESRH1906078A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 18 mars 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2^e classe.

Le nombre de postes offerts à ces examens professionnels est fixé à 256, répartis conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Les candidats s'inscrivent à l'examen professionnel ouvert au titre de l'académie ou du vice-rectorat dont ils relèvent pour leur gestion.

Les candidats en fonction à l'administration centrale s'inscrivent à l'examen professionnel ouvert à ce titre.

La fixation des dates d'ouverture et de clôture des registres des inscriptions ainsi que la désignation de l'établissement ou service chargé de son organisation, dénommé « centre organisateur », font l'objet, selon l'examen professionnel concerné, d'un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du recteur d'académie ou du vice-recteur.

Le téléchargement des dossiers de candidature s'effectue par internet à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrif>.

Le jury est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur pour l'examen professionnel ouvert pour les personnels en fonction à l'administration centrale et par le recteur ou le vice-recteur pour les examens professionnels ouverts pour les personnels relevant de leur circonscription.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE 2^e CLASSE - SESSION 2019

Liste des académies et vice-rectorats

ACADÉMIES	NOMBRE
Administration centrale	1
Aix-Marseille	11
Amiens	7
Besançon	2
Bordeaux	17
Caen	7
Clermont-Ferrand	5
Créteil	14
Dijon	3
Grenoble	12
Guyane	1

ACADÉMIES	NOMBRE
Lille	17
Limoges	3
Lyon	13
Montpellier	13
Nancy-Metz	6
Nantes	5
Nice	6
Orléans-Tours	9
Paris	23
Poitiers	7
Reims	2
Rennes	13
La Réunion	4
Rouen	3
Strasbourg	8
Toulouse	14
Versailles	11
Mayotte	7
Polynésie française	12
Total	256